

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1232 13 décembre 1948

n° 1232 13

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 décembre 1948

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1948

Date du numéro
31 décembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

M. Randriatsoa est engagé à titre d'essai, en qualité de secrétaire-dactylographe, au sa laire mensuel de dix-neuf mille trois cents francs (19.300 francs), exclusif de toutes indemnités, en remplacement de Pascal Séraphin, licencié de son emploi. L'intéressé est mis à la disposition du chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité pour compter du 15 novembre 1948.